



VERBAND BERNISCHER NOTARE  
Rechtsberatung inklusive. Ihre Berner Notare.

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS  
Conseil juridique inclu. Vos notaires bernois.

---

<sup>b</sup>  
**UNIVERSITÄT  
BERN**

Institut de Droit Notarial et de  
Pratique Notariale

Istituto di Diritto e Pratica Notarile

**Institut für Notariatsrecht und  
Notarielle Praxis**

## Séminaire de formation continue

mercredi 3 mai 2023 et jeudi 4 mai 2023,

les deux jours de 13h45 à 17h30

en présentiel au Konferenzzentrum Egghölzli, Weltpoststrasse 20, 3015 Berne  
ou en ligne sous la forme de webinaire

## Le nouveau droit de la société anonyme – en particulier les aspects liés à la pratique notariale

Mesdames, Messieurs,  
Chères et chers collègues,

Le nouveau droit de la société anonyme entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Les lignes directrices de la révision sont notamment une gouvernance d'entreprise moderne, une plus grande flexibilité et la création de sécurité juridique, ainsi que l'accomplissement de mandats constitutionnels. Les dispositions concernant la constitution et le capital sont notamment rendues plus souples avec l'instauration de la «marge de fluctuation du capital». D'autres mots-clé du nouveau droit sont par exemple le capital-actions en monnaie étrangère, la limitation du contenu obligatoire des statuts ou l'exigence de la forme authentique pour la création d'une coopérative.

C'est l'occasion pour l'**Association des notaires bernois** et l'**Institut de Droit Notarial et de Pratique Notariale** de vous inviter au séminaire de formation continue 2023 qui aura pour thème « Le nouveau droit de la société anonyme – en particulier les aspects liés à la pratique notariale ».

La manifestation se déroulera en présentiel les mercredi et jeudi 3 et 4 mai 2023, chaque fois selon le même programme. Elle sera en outre proposée en ligne sous forme de webinaire le jeudi 4 mai 2023.

Le séminaire débutera par la présentation d'un aperçu de la révision du droit de la société anonyme. Il se poursuivra par des explications concernant les aspects importants pour le notariat de la révision du droit de la société anonyme relatifs au registre du commerce. Celles-ci seront suivies d'une présentation des modèles d'actes notariés en relation avec la révision du droit de la société anonyme. La manifestation se terminera avec un exposé sur les aspects fiscaux de la révision du

droit de la société anonyme.

En plus de la possibilité de participer aux discussions, les participantes et les participants ont l'occasion de poser des questions préalables à la conférencière et aux conférenciers. Vous êtes priés d'utiliser le champ prévu à cette effet lors de votre inscription. Les questions seront abordées dans le cadre des présentations dans la mesure du possible.

## 1. Programme – thèmes, horaire, direction

| heure | Thèmes / programme  |
|-------|---|
| 13h45 | Ouverture / salutations de Madame Simone Mülchi, présidente de l'Association des notaires bernois (ANB)   |
| 14h00 | <b>Aperçu de la révision du droit de la société anonyme</b><br>Prof. Dr. Thomas Jutzi   |
| 14h45 | <b>Aspects importants pour le notariat de la révision du droit de la société anonyme relatifs au registre du commerce</b><br>Karin Poggio-Widmer        |
| 15h30 | Pause   |
| 16h00 | <b>Présentation des modèles d'actes notariés en relation avec la révision du droit de la société anonyme</b><br>Dr. Christine Glättli / Peter Muntwyler |
| 16h30 | <b>Aspects fiscaux de la révision du droit de la société anonyme</b><br>Prof. Dr. Adriano Marantelli  |
| 17h15 | Discussion  |
| 17h30 | Fin du séminaire  |

### Langue, Traduction

- Les conférences seront données en allemand, avec traduction simultanée en français le jeudi 4 mai 2023 (s'applique également au Webinar).

### Direction du séminaire

Prof. Dr. iur. Stephan Wolf, avocat et notaire, Professeur ordinaire de droit privé et droit notarial à l'Université de Berne.

## 2. Conférencière / conférenciers

### 2.1. Aperçu de la révision du droit de la société anonyme

**Prof. Dr. iur. Thomas Jutzi, avocat, LL.M., Professeur ordinaire de droit économique à l'Université de Berne**

- 2.2. Aspects importants pour le notariat de la révision du droit de la société anonyme relatifs au registre du commerce

**Karin Poggio-Widmer, MLaw, notaire, chef de projet de la révision du droit de la société anonyme, Office fédéral de la justice, Berne**

- 2.3. Présentation des modèles d'actes notariés en relation avec la révision du droit de la société anonyme

**Dr. iur. Christine Glättli, avocate et notaire, Berne / Peter Muntwyler, avocat et notaire, Ittigen, membre de la Commission des modèles d'actes de l'Association des notaires bernois**

- 2.4. Aspects fiscaux de la révision du droit de la société anonyme

**Prof. Dr. iur. Adriano Marantelli, avocat, LL.M., Professeur ordinaire droit fiscal suisse, européen et international à l'Université de Berne**

### 3. Dates et lieux

Mercredi 3 mai 2023 et jeudi 4 mai 2023 de 13h45 à 17h30

**Konferenzzentrum Egghölzli Berne**, Weltpoststrasse 20, 3015 Berne, ou le jeudi 4 mai 2023 possibilité supplémentaire de suivre le séminaire **en ligne sous forme de webinaire** (prière de préciser lors de l'inscription).

Il est recommandé d'utiliser les transports publics:

- BernMobil ligne 8 „Saali“ (jusqu'à l'arrêt „Egghölzli“)
- BernMobil ligne 6 „Worb Dorf“ (jusqu'à l'arrêt „Egghölzli“)

Seul un nombre limité de places de parc est à disposition aux abords du lieu de la manifestation.

### 4. Informations concernant le webinaire du jeudi 4 mai 2023

Le jeudi 4 mai 2023 le séminaire pourra être suivi également en ligne de 13h45 à 17h30 sous la forme d'un webinaire. Celui-ci sera enregistré sous forme de podcast en allemand (possibilité de le visualiser après la manifestation jusqu'au lundi 05 juin 2023 12h00 (fonction intitulée «catch-up» sur le site [www.bernernotar.ch](http://www.bernernotar.ch))). Pour pouvoir participer au webinaire vous aurez uniquement besoin d'un terminal numérique avec hauts-parleurs/écouteurs et d'un accès internet. Vous recevrez toutes les informations nécessaires la veille de la manifestation (3 mai 2023) à l'adresse électronique que vous aurez fournie lors de votre inscription.

### 5. Publication et documentation du séminaire

La publication du séminaire (y compris le code pour le E-book) ainsi que les autres documents (liste des participants) vous seront remis en début de séminaire, respectivement seront envoyés

par la poste aux participants au webinaire

## 6. Frais d'inscription

|           |   |
|-----------|---|
| CHF 350.— | pour les membres de l'Association des notaires bernois, de l'Association des avocats bernois, de l'Association des notaires valaisans et de la Fédération suisse des notaires |
| CHF 140.— | pour les stagiaires notaires  |
| CHF 390.— | pour les autres participants/es   |

Les frais d'inscription comprennent la documentation en allemand, la collation à la pause et la traduction simultanée (allemand/français) le jeudi 4 mai 2023.

## 7. Inscriptions et aspects administratifs

La manifestation se tiendra dans le respect des prescriptions Covid-19 en vigueur à ce moment-là. Les modifications correspondantes restent réservées.

L'organisation du séminaire est prise en charge par « OK Weiterbildung »

**L'inscription se fait par la voie électronique ([www.bernernotar.ch](http://www.bernernotar.ch)) jusqu'au jeudi 27 avril 2023 au plus tard.**

- Séminaire en présentiel: prière d'indiquer sur l'inscription la date où vous souhaitez participer en priorité et si une éventuelle participation à l'autre date serait possible.
- Séminaire en ligne (uniquement le jeudi 4 mai 2023) : Prière d'indiquer votre participation au webinaire sur l'inscription.

Le formulaire « Confirmation de participation/ attestation d'inscription» ainsi que la facture pour les frais d'inscription vous seront adressés par e-mail dès réception de votre inscription.

Nous vous remercions de bien vouloir imprimer le formulaire «Confirmation de participation/ attestation d'inscription» et le remettre au séminaire.

En cas d'empêchement, le prix ne sera pas remboursé. Le remplacement du participant est toutefois autorisé

Berne, octobre 2022